



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 mars 2023 à 18 heures 30

N°23-03-2023/05 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du dix-sept mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 27 – Marc AUBRY, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 6 – Jean-Albert BASSOULET, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Claude EPINETTE,

Pouvoirs : 13 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Martine CARRE-AVELINE, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Guillaume CARAYON à Josiane SEIGNEUR, Amadys CASTANIER à Pascale DE SOUANCE, Catherine CATESSON à Jean-Claude DORDOIGNE, Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Eric GIRONDEAU, Philippe PEILLON à Jérémie CRABBE, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Marie POIRIER à Gérard DEVOIR, Michel THIBAUT à Guy BOCQUILLON, Alain VERGNOL à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Philippe RUHLMANN

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en termes financiers les choix politiques pour la communauté de communes.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue une obligation légale pour tous les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants et un débat doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L 2312-1, L 3312-1 et L 5211-36 du CGCT.

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022

L'EPCI a investi 451 K€ en 2022 sur son budget principal contre 851 K€ en 2021.
Il a autofinancé 67.90 % de ses dépenses d'équipement. Celles-ci ont été subventionnées à hauteur de 93 K€ soit 20.80 %. Le FCTVA a représenté 51 K€ qui a financé le solde soit 11.30 %.

Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2022.

La communauté de communes du Perche s'est désendettée de 303 K€.

Le stock de dettes s'élève à 2 804 k€ au 31/12/2022.

L'épargne brute diminue de 458 K€ sous l'effet de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et de la réduction des recettes.

La capacité de désendettement de l'EPCI passe de 2.64 ans en 2021 à 3.91 en 2022.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2022

I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent 754 934.18 euros en 2022 auxquelles s'ajoutent 46 552 euros de solde négatif d'exécution reporté de N-1.

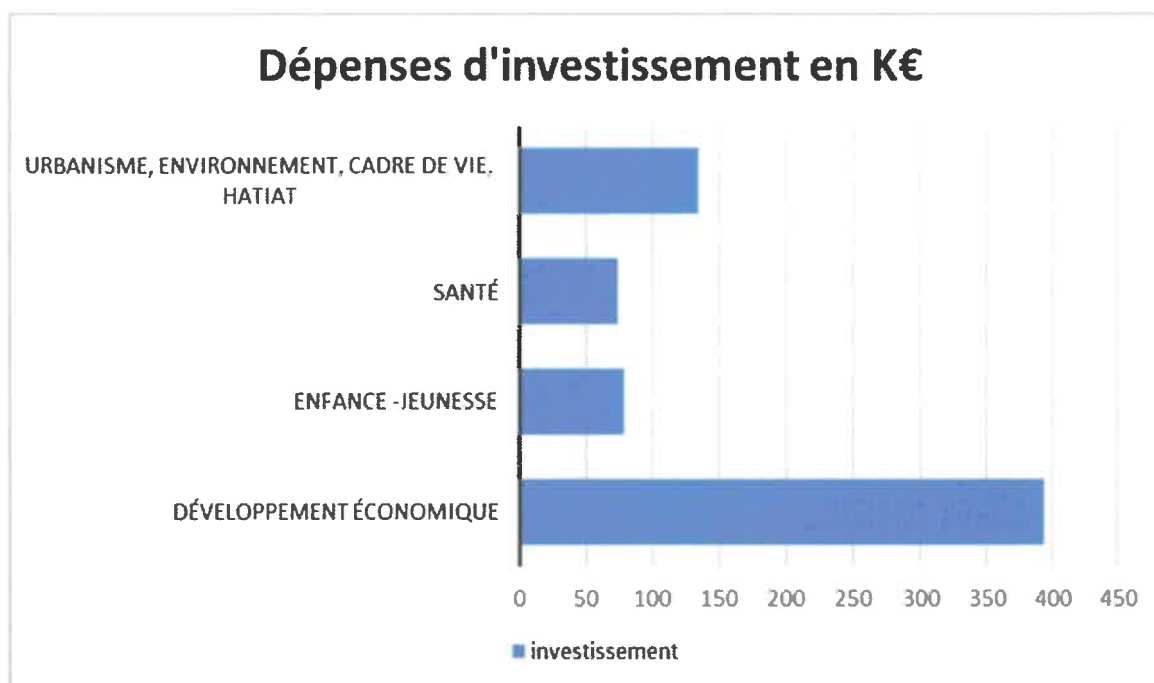
Les dépenses réelles se décomposent ainsi :

- 303 787 euros Remboursement en capital des emprunts
- 451 146 euros Dépenses d'équipement.

A ces dépenses d'équipement du budget principal s'ajoutent les dépenses des budgets annexes soit 894 000 euros (+ 44 K/E par rapport à 2021) qui se répartissent comme suit :

- Régie transport 135.4 K€
- Immobilier Eco 640 K€
- Zones d'activités 175 K€

LA STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES EN 2022



Les principales opérations en 2022 ont concerné :

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Le développement de la ZA de Luigny : Acquisition de terrains du conseil départemental 50 K€ sur le budget ZA.
- L'aménagement de stationnements pour un montant de 16 752 EUROS
- La réhabilitation des pompes de refoulement. Les travaux ont été réalisés en 2022 mis non facturés. Montant à prévoir en 2023 : 17 000 euros (budgété en 2022 au 605, 20 000 euros à prévoir en 2023)
- Les aides aux commerçants et artisans dans le cadre de Perche Ambition et Perche Ambition Immobilier

- Perche Ambition : 31 768 euros

Les fonds de Perche Ambition et Perche Ambition Immobilier : 45 420 euros ont été consacrés aux dossiers de 16 porteurs de projets du territoire de la CDC du Perche (artisans et commerçants)

- Le versement du fonds de concours aux communes s'élève à 81 755 euros. Il s'agit de compenser les communes ayant été à l'origine du syndicat du PAPE (parc d'activité du perche eurélien : 66 077.60 euros. Le solde de 15 677.74 sera versé en 2023.

LA SANTE : 74.3 K€

- La maison de santé de Nogent-le-Rotrou : la maîtrise d'œuvre pour la climatisation 4.2 K€, l'achat de défibrillateur, serveur vocal, climatisation 5.2 K€,
- La maison de santé d'Authon du Perche, achat de matériel 9.1 K€,
- Le pôle de santé des Gauchetières, la maîtrise d'œuvre, étude de sols, mission SPS 36.4 K€,
- Le pôle d'ophtalmologie à Nogent le Rotrou : création d'une salle d'examen pour les injections intravitréennes (IVT) 12.5 K€

- Le centre de vaccination : des panneaux de séparation 6.9 K€

LE SERVICE AUX FAMILLES : LES PROJETS POUR L'ENFANCE-JEUNESSE : 78.51 K€

- L'acquisition d'un car de transport scolaire. Cet achat a été subvention par la Région à hauteur de 40 % du montant HT du prix d'achat.
- Les travaux au pôle Enfance-jeunesse : création d'une terrasse 35 K€, aire de jeux au PEJ 9.5 K€, achat de matériel 2.12 K€,
- Le gymnase d'Authon du Perche 0.19 K€

L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

- OPAH RU et opération façades (47.8 + 10.74 = 58.5 K€)

- *OPAH-RU*

La convention OPAH-RU a été signée en 2021 pour une période de 5 ans sur les centres anciens de Nogent-le-Rotrou et Authon-du-Perche. Cette deuxième année, représente au total 167 dossiers, dont 16 sont recevables et 151 accompagnés vers d'autres dispositifs (MaPrimeRénov', CEE, informations diverses). 20 logements sont en cours de montage, pour un montant de 5,5K€ engagés par la CDC et 19K€ par l'ANAH.

- *OPERATION FACADES*

La CDC a engagé 33 K€ d'aides en 2022 sur l'opération façades représentant 14 dossiers.

- Elaboration PLUi, 112 329.61 euros

Le projet d'élaboration du PLUi a été prescrit par le conseil communautaire le 5 février 2018. Il poursuit l'objectif de doter chaque commune d'un document d'urbanisme. Actuellement le dossier est en cours de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (PPA). Il est prévu une approbation en fin d'année 2023 après enquête publique.

- L'aire des gens du voyage nécessite des travaux : réhabilitation de la chaussée, isolation des blocs sanitaires. Les devis ont été signés et engagés en 2022 pour un montant de 88 393.98 euros. Les travaux vont débuter en mars 2023 (RAR 2023)
- La prévention des inondations : 31 508.40 euros, Etude de danger sur les ouvrages de protection contre les inondations 13 283.10 euros.
- L'interconnexion Saint-Bomer, Soizé, solde de l'opération : 8 620.58 euros.

II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 242 K€ en 2022 dont :

- 97 K€ Excédent de fonctionnement capitalisé,
- 51 K€ FCTVA
- 94 K€ Subventions (Etat 43 K€, Autres subventions d'équipement 51 k€)

L'ENDETTEMENT AU 31/12/2022

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 s'élevait à 3 107 908 euros

En 2022, la Communauté de communes du Perche n'a pas mobilisé d'emprunt.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 303 142 euros

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'élève à 3 171 444 euros.

La capacité de désendettement de la communauté de communes du Perche est passée de 2.64 ans en 2021 à 3.91 % en 2022

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2022

Le résultat budgétaire 2022

EPARGNE	CA 2021	CA 2022	VARIATION en €
---------	---------	---------	----------------

BRUTE	1 175 709	716 819	- 468 890
NETTE	863 292	413 031	- 450 261

L'épargne de gestion diminue en 2022 de 471 K€ en raison de l'augmentation des dépenses de gestion (+ 453 K€) et de la diminution des recettes de gestion (- 18 K€)

AUGMENTATION DES DEPENSES DE GESTION : + 453 K€

. Les participations aux budgets annexes ont augmenté de 44 K€. Il s'agit d'assurer l'équilibre des budgets annexes.

Les participations sont les suivantes :

- [Régie transport](#) 135.4 K€

En 2022, la régie transport a investi dans l'achat d'un car afin de renouveler son parc. Cet achat est subventionné à hauteur de 40 %

La ville a versé une participation de 132 000 euros afin d'assurer l'équilibre du budget annexe.

Structure des effectifs au 31.12.2022 du budget transport :

Catégories									
A		B		C		Hors catégorie	TOTAL		
Nombre		E.T.P.		Nombre		E.T.P.	Nombre	Nombre	E.T.P.
Titulaires				6	4.30			6	4.30
Non Titulaires				4	2.24			4	2.24
				10	6.54	0		10	6.54

Répartition des dépenses de personnel par catégorie de rémunération en 2022

	Traitement de base	N.B.I	Heures Supplémentaires et complémentaires	R.I. + P.F.A. + Congés payés	Avantages en nature (nourriture)	S.F.T.	Charges patronales
Permanents							
Titulaires	103927.57	858.24	2026.37	9735.01		482.85	46323.29
Non Titulaires	23952.22		6331.66	2257.62		2189.40	14173.88
Contractuels	111.44			11.86			53.46

- [Budget zone activité](#) 640 K€

- [Budget Immo Eco](#) 122 K€

L'office du tourisme bénéficie d'une subvention annuelle de 175 K€

. **Les charges de personnel ont augmenté** de 782 652 euros :

- Le fonctionnement du centre de vaccination (+ 40 K€). Cette charge est entièrement compensée par l'ARS.
- La création d'un service commun mutualisé : transfert de 12 agents de la ville à la CDC (576 K€). Cette dépense est compensée par la diminution de l'attribution de compensation pour la ville de Nogent-le-Rotrou.
- Les recrutements : DGA Pôle finances/ressources humaines, un agent à 0.5 ETP mis à disposition de l'Office du Tourisme, l'informaticien sur une année complète soit + 120 K€
- La revalorisation du point d'indice de juillet à décembre (+ 31 K€)
- La régularisation du versement de la NBI (quartier prioritaire) (+ 18 K€)

Il est à noter que le remboursement à l'Office du Tourisme du poste de manager du commerce (35 K€ n'a pas été réalisé en 2022. De plus, le montant est assurances liées au personnel ont été mandatées sur le chapitre 11.

Structure des effectifs au 31.12.2022:

La communauté de communes du Perche comptabilise 48 agents qui représentent 37.92 équivalents temps plein (ETP)

		Catégories							
		A		B		C		Hors catégori e	TOTAL
		Nombr e	E.T.P .	Nombr e	E.T.P .	Nombr e	E.T.P .	Nombre	Nombr e
Titulaire s		6	6	10	8.29	16	13.40		32
Non Titulaire s				2	2	14	8.23		16
		6	6	12	10.29	30	21.63	0	48
									37.92

Répartition des dépenses de personnel par catégorie de rémunération en 2022

Traitement de base	N.B.I	Heures Supplémentair es et complémentair es	R.I. + P.F.A. + Congés payés	Avantage s en nature (nourritur e)	S.F.T.	Charges patronales
-----------------------	-------	---	---------------------------------------	--	--------	-----------------------

	Permanents						
Titulaires	773065.52	25957.21	6062.95	187494.12	0	2609.31	398786.80
Non Titulaires	192926.08	210.87	11048.87	21134.82	0	763.34	93709.58
Contractuels	67192.94	0	4027.76	7050.45	0	283.21	32391.64
Apprentis	6015.22	0	0	0	0	0	593.86
Adulte relai							
Perte Emploi	2635.08						

La durée effective du travail :

Une année est constituée de 365 jours.

Le nombre de jours non travaillés est de 137 jours.

- Repos hebdomadaires : 104 jours (52*2)
- Congés : 25 jours (5*5)
- Jours fériés : 8 jours (forfait)

Reste 365 – 228 jours travaillés soit 228 jours x 7 heures = 1596 heures arrondis à 1600 heures

- Journée de solidarité = 7 heures

- Une diminution des attributions de compensation de 478 K€

La diminution des attributions de compensation de 555 K€ pour la commune de Nogent-le-Rotrou suite à la création du service commun mutualisé et au transfert de personnel.

Une augmentation du remboursement au SICTOM de 80 K€

Une baisse du FPIC de 3 K€

- Une augmentation des charges à caractère général de 107 K€

Les dépenses liées au centre de vaccination se sont élevées à 73 125 euros. Ces dépenses n'existeront plus en 2022 suite à la fermeture du centre.

les énergies (+ 40.1 K€)

TYPE ENERGIE	MONTANTS		VARIATION 2020/2021
	2021	2022	
COMBUSTIBLE	59164	78 963	+ 19.79 K€
ELECTRICITE	45133	65 444	+ 20.31 K€

DIMINUTION DES RECETTES DE GESTION : 18 K€

Les produits des services diminuent de 98 814 euros

Il s'agit de la redevance de l'occupation des domaines 15.7 k€, de l'aire d'accueil des gens du voyage 8.7 k€, accueil de loisirs 157 k€, remboursement du personnel 15 k€, mise à disposition de personnel 24 k€, centre de vaccination ARS 81.7 k€, chauffage aux communes membres 16.7 k€. Suite à la fermeture du centre de vaccination, en 2023, la recette de 81 714.07 euros n'existera plus.

le produit des impôts et taxes augmente de 356 109 euros

2021	2022	Variation
------	------	-----------

le produit des dotations et participations diminue de 278 559 euros

2021	2022	Variation
3 077 739.46	2 799 180	- 9.5 % 278 556.46

. **les autres produits** augmentent de 6 088 euros
Il s'agit du revenu des immeubles.

2021	2022	Variation
94 741.38	100 829.51	+ 6.42 % 6088.13

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

La situation économique internationale dégradée par rapport aux projections pandémie, marquée par une inflation record

Alors que l'année 2021 a été marquée par un rebond de l'économie mondiale et européenne suite à la crise sanitaire, l'invasion russe en Ukraine en début de l'année 2022 pèse fortement sur la croissance et assombrit les perspectives de poursuite de la reprise économique à fin 2022 et au-delà.

L'économie internationale, et en particulier européenne, est en effet affectée par une forte hausse des coûts des matières premières et des tensions d'approvisionnement accentuées par cette guerre aux portes de l'Europe.

Les principaux indicateurs de la situation économique mondiale et en zone euro sont ainsi particulièrement dégradés par rapport aux projections initiales de la fin d'année dernière.

Le taux de croissance mondiale devrait s'établir autour de 2.9 % en 2022, 3 % en 2023 et 3.4 % en 2024. Le même constat est fait en zone euro pour laquelle le taux de croissance devrait être revu à 3.1 % en 2022, 0.9 % en 2023 et 1.9 % en 2024.

D'après la Banque centrale européenne (BCE), les risques pesant sur la croissance sont orientés vers le bas. Ils concernent notamment d'éventuels rationnements de l'énergie imposés aux entreprises qui pourraient détériorer l'offre.

Par ailleurs, principales conséquences de la situation politique internationale et de « l'après crise sanitaire », l'envolée des prix de l'énergie et des produits alimentaires, ainsi que les pressions sur la demande dans certains secteurs continuent d'alimenter l'inflation.

A l'échelle mondiale, le taux d'inflation prévu pour 2022 devrait se situer à 8.2 % et se maintenir à 6.6 % en 2023 pour les pays du G20. En zone euro, la prévision s'établit à 8.1 % en 2022 mais devrait diminuer jusqu'à 5.5 % en 2023 et 2.3 % en 2024. Là encore, la BCE craint que ces projections s'aggravent dans le cas de l'enlisement du conflit en Ukraine et de difficultés d'approvisionnement de l'énergie sur le marché européen.

Bien que les signaux du marché du travail soient plutôt tournés vers le haut, les projections à moyen terme anticipent un ralentissement. Le taux de chômage devrait augmenter à 7 % en 2024.

Enfin, l'ensemble de ces facteurs économiques et en particulier l'inflation, ont incité les banques centrales à augmenter leurs taux directeurs.

La dégradation de la situation économique contenue en France

La croissance du PIB français a connu un rebond en 2021, après une forte dégradation en 2020. Elle a en moyenne été plus élevée que dans la zone euro, se situant à 6.8 %. Le dynamisme économique a ainsi quasiment retrouvé son niveau d'avant la crise.

Pour 2023, la Banque de France projette une évolution du PIB réel entre - 0.5 % et + 0.8 %. Le retour à la croissance devrait s'établir en 2024 (1.8 %)/

Bien que l'année devrait marquer le pas en terme de création de nouveaux emplois, une projection à la baisse est prévue par la Banque de France (-8000 emplois), un retour au dynamisme est envisagé dès 2024. De même le taux de chômage devrait repartir à la hausse dès 2023 pour revenir à son niveau d'avant crise en 2024.

Enfin, la hausse des taux directeurs impulsée par la Banque Centrale européenne entraîne une augmentation des taux proposés par les banques.

La Banque de France résume la situation de la manière suivante : « l'activité suite à la guerre russe en Ukraine, serait marquée entre 2022 et 2024 par un cycle Résilience – Ralentissement – Reprise ».

L'incertitude reste entière quant à l'amplitude du ralentissement envisagé et des conséquences sur les principaux facteurs de dynamisme économique notamment de production des entreprises, de la consommation des ménages, de l'investissement, en particulier de l'immobilier.

Les points clés du projet de loi de finances (PLF) pour 2023

Le projet de loi de finances pour 2023 constitue la première loi de finances de la législature 2022-2027.

Pour mémoire, la première loi de finances du précédent quinquennat avait posé les bases d'une modification en profondeur des finances locales avec notamment :

- . La suppression de la taxe d'habitation et la réorganisation du panier fiscal des différents niveaux de collectivités entré en vigueur en 2021,
- . La mise en œuvre de cette réforme fiscale par les différentes lois de finances en procédant à divers ajustements sur les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales en particulier,
- . Des mesures « anti-crise » introduites par le PLF 2021 avec un allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel matérialisé par la baisse des impôts de production (cotisation foncière des entreprises en particulier). Le PLF 2021 a également introduit un abondement exceptionnel des aides à l'investissement des collectivités (DSIL) et a mis en place un filet de sécurité pour les collectivités les plus touchées par la crise.

Le PLF 2023 est établi dans un contexte économique incertain et se caractérise par :

- **La suppression de la CVAE sur 2 années (2023 et 2024)**

La cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée progressivement en 2023 et 2024 pour les entreprises. Ainsi pour 2023, le taux d'imposition de la CVAE est réduit de moitié pour 2023 puis sera supprimé en 2024.

Malgré cette mesure, mais du fait de la quasi-disparition des mesures d'urgence notamment en matière de santé et des dépenses de relance de l'activité, le Gouvernement estime que le déficit public devrait rester stable en 2023

La perte du produit de CVAE sera compensée pour les collectivités territoriales par une fraction de TVA nationale.

Ainsi, dès 2023 :

- Les collectivités territoriales et EPCI ne percevront plus de CVAE (suppression dès 2023 des articles du CGCT et du CGI relatifs aux recettes perçues par les collectivités territoriales).
- En compensation du produit de CVAE perdu, elles percevront une fraction de TVA égale à la moyenne des produits de CVAE encaissés par chaque collectivité entre 2020 et 2022
- Et à cette compensation pourra s'ajouter une part de TVA en fonction du dynamisme économique de leur territoire.

Le PLF pour 2023 ne précise pas cependant les modalités de reversement de cette fraction dynamique de TVA.

- **Les dispositions relatives au FPIC**

L'éligibilité au reversement du FPIC d'un ensemble intercommunal est conditionné entre autres

à un effort fiscal agrégé supérieur à 1. Le PLF 2023 prévoit de supprimer cette condition.

L'éligibilité au reversement resterait conditionnée au classement de l'ensemble intercommunal selon un indice synthétique (revenu imposable, potentiel fiscal agrégé et effort fiscal).

Par ailleurs, le PLF 2023 prévoit un aménagement de la garantie en cas de perte d'éligibilité : en lieu et place d'un reversement de 50 % du montant perçu l'année précédente, les ensembles intercommunaux devenus inéligibles percevront :

- 75 % l'année de sortie du dispositif du FPIC,
- 50 % la deuxième année,
- Puis plus rien à compter de la troisième année.
- **Des concours financiers aux collectivités en hausse de 0.727 milliards d'euros (mais liés pour 0.430 milliards d'euros au fonds de soutien aux communes face à l'inflation).**

Les principales dispositions concernant les collectivités locales sont les suivantes :

. Reconduction du soutien exceptionnel mis en place par la loi de finance rectificative pour 2022 à destination des communes pour faire face à la hausse de prix de l'énergie et à l'augmentation du point d'indice.

. Calcul de l'effort fiscal pour le calcul des dotations : stabilisation comme en 2022 du critère par la neutralisation intégrale des effets de la suppression de la taxe d'habitation et du retrait des produits communaux. Cette fraction de correction devrait être réduite progressivement pour ne plus être prise en compte dès 2028.

L'EVOLUTION DES RECETTES DE GESTION

	CA 2022	BP 2023	Variation 2022/2023
Recettes de gestion	10 709 298	10 859 908	150 610
Produit des services (R70)	348 674	250 850	-97 824
Impôts et taxes (R73)	7 324 651	7 625 019	300 368
Total fiscalité directe (avec pouvoir de taux)	2 534 765	2 700 000	165 235
dont CFE	1 797 401	1 874 130	76 729
TASCOM + IFER	547 232	544 820	-2 412
FPIC	262 272	135 964	-126 308
TEOM	2 213 914	2 213 338	-576
Fraction de TVA	592 038	592 000	-38
Dotations et Participations (R74)	2 799 180	2 877 330	78 150
dont Dotation globale de fonctionnement (R741)	303 574	328 690	25 116
dont dotation de compensation part salaire (741)	1 539 540	1 539 540	0
dont compensation CET/FB/FNB/TH(R748)	676 889	675 000	-1 889
Autres produits de gestion courante (R75)	100 830	106 709	5 879
Atténuation de charges (013)	0	0	0

PRODUITS DES SERVICES – 97.8 K€

Les produits services, domaine et ventes diverses (C/70)

2022	2023
326 760.42 euros	250 850 euros

Ces produits se décomposent ainsi :

PRODUITS	2022	2023
Redevance occupation domaine public	15 777.16	15000

Aire d'accueil des gens du voyage, autres droits	8 702.26	8000
Accueil de loisirs	157 333.34	157 000
Remboursement personnel (agent accueil cdc)	15 000	15000
Mise à disposition du personnel	24 219.10	24 000
Centre vaccination ARS	81 714.07	0
Chauffage communes membres	16 177.53	7200

Suite à la fermeture du centre de vaccination, en 2023, la recette de 81 714.07 n'existe plus.
Suite à la fermeture du bâtiment A de la ville de Nogent-le-Rotrou, pas de remboursement de chauffage (- 9 K€)

La mise à disposition de personnel de la CDC :

- La mise à disposition de personnel au budget du spanc + 1.6 K€

La mise à disposition de personnel au budget de l'EVS est facturée en fonction des heures réalisées à l'ALSH soit 2.2 K€

La mise à disposition de personnel de l'ALSH à la commune d'Authon représente 17 300 euros.

Ces deux dernières mises à disposition représentent 19.5 K€ contre 24.2 k€ en 2022 (remboursement de 4.7 K€ pour l'année 2021)

Autres produits de gestion courante (C/75) + 5.8 K€

Il s'agit du revenu des immeubles et du remboursement des charges de ménage.

	2022	2023
Revenu des immeubles	98 894.10 euros	103 748.77 euros
Charges de ménage	1 935.41 euros	2 959.96 euros

IMPOTS ET TAXES : + 46 K€

L'évolution des bases fiscales en 2023 est de 7.1 % ce qui représente un produit supplémentaire de fiscalité en 2023

- **Les ressources fiscales dont le taux doit être voté**

La communauté de communes n'augmente pas les taux d'imposition pour 2023.

Produit des taxes directes locales attendu en 2022 2 383 982 euros

Produit des taxes directes locales réalisé en 2022 2 534 765 euros

Cette augmentation entre le produit attendu et le produit réalisé correspond à une augmentation des bases des ressources fiscales de 6.32 % en 2022 ;

Pour 2023, les bases doivent augmenter de 7.1 %.

RESSOURCES FISCALES	TAUX 2021 - 2022 Et 2023	Estimation des bases en 2022 + 6.32 %	Estimation des bases en 2023 + 7.1 %	PRODUIT 2023 ESTIME EN EUROS
Cotisation foncière des	23.98 %	8 090 952	8 657 318	2 076 024.85

entreprises (CFE)				
Taxe foncière (bâti)	2.37 %	23 077 819	24 716 344	585 777.35
Taxe foncière (non bâti)	2.75 %	1 906 317	2 041 665	56 145.78
TOTAL DU PRODUIT 2022 : 2 534 765			TOTAL DU PRODUIT ESTIME POUR 2023 : 2 717 947	

Par prudence (en attente des états N° 1259 et N° 1288), il est proposé de retenir la somme de **2 700 000 euros** au niveau de la prospective financière. Le produit des impôts et taxes augmenterait de 165 235 euros.

- **Les ressources fiscales indépendantes des taux votés**
- La **CVAE**, le budget 2023 tient compte des dispositions du PLF 2023 avec le versement d'une compensation basée sur la moyenne de la CVAE perçue par la communauté de communes du Perche pour les années 2020, 2021 et 2022.

ANNEES	MONTANT CVAE
2020	1 398 248.00 euros
2021	1 317 186.00 euros
2022	1 293 237.00 euros
BP 2023 – Moyenne CVAE 2020, 2021 et 2022	1 336 223.66 euros
Variation 2022/2023	+ 42 986.66 euros

Ensuite, il y aura un complément lié à la dynamique de la TVA (fluctue en fonction de la collectivité collectée au niveau national). Pour 2023, la dynamique attendue serait de l'ordre de 5.1 % soit + 68 147.40 = CVAE 2023 : + 111 134.06 euros

Le montant de la CVAE représenterait en 2023 : 1 447 357.72 euros

- Les produits de la **TASCOM** (taxe sur les surfaces commerciales) sont reconduits à l'identique des montants notifiés en 2022 soit 400 772 euros.
- Les produits d'**IFER** (impositions forfaitaires des entreprises de réseaux) sont augmentés de 4.3 % par rapport à ceux notifiés en 2022 soit 102 936 x 4.3 % = 107 362.24 euros (soit + 4 426.24 euros).

LES DEPENSES DE GESTION 2023

Dépenses de gestion	9 968 642	10 221 266	252 624
Dépenses de personnel (D012)	2 073 074	2 172 209	99 135
Charges à caractère général (D011)	717 929	816 600	98 671
dont énergie, élec. & carb. (606.12-22)	148 964	132 000	-16 964
dont entretien (6152+6155)	14 053	50 000	35 947
dont maintenance (6156)	40 592	45 000	4 408
dont fournitures (6063)	24 070	25 000	930
Atténuation produits (D014)	5 833 001	5 979 818	146 817
Dont rembt au Sictom	2 213 338	2 360 155	146 817
dont fpic	135 964	135 964	0
Dont attributions de compensations	3 377 234	3 377 234	0

Autres charges courantes (D65)	1 348 038	1 252 639	-95 399
Contingents et Participations (D655)	155 141	162 400	7 259
Subventions de fonctionnement (D657)	1 105 273	986 994	-118 279
dont virement aux budgets annexes	894 000	767 443	-126 557
dont subventions de fonctionnement aux asso	7 120	7 500	380
dont subvention fonds covid	0	0	0

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL IMPACTEES PAR L'INFLATION

- Les énergies + 97.5 K€

BUDGET	TYPE	MONTANT EN EUROS TTC		BP 2023
		2021	2022	
CDC	COMBUSTIBLE	59 164.75	78 963.66	110 000 euros
	ELECTRICITE	45 133.84	65 444.83	132 000 euros
	TOTAUX	104 298.59	144 408.49	242 000 euros

LES CHARGES DE PERSONNEL

En 2023, les dépenses du personnel progressent de 77 K€

CA 2022	BP 2023
2 073 073.76	2 172 209
21 656.11 (assurance du personnel comptabilisée au 011)	Revalorisation du point d'indice de 3 % (sur 10 mois) NBI quartier prioritaire Augmentation du smic 1.8 % au 1/1/2023 Régularisation cotisation assurance 2022 + 2023 Manager du commerce en 2022 : 35 584 euros et 2023 Suppression des dépenses liées au centre de vaccination de 40 900 euros Différence de salaire entre la chargée de coopération et le directeur de l'enfance-jeunesse (mutation) Animation Gemapi 8 600 euros
2 073 073.76 (012 sans assurance)	
2 094 729.87 (y compris assurance)	77 479.13 euros

LES PARTICIPATIONS AUX BUDGETS ANNEXES représentent 767 493 euros et se décomposent comme suit :

- Régie transport 183 450 K€

Achat d'un car financé par une subvention de la région à hauteur de 40 % du montant HT, augmentation des charges de personnel de 214 960.35 euros en 2022 à 243 717.99 euros soit + 28 757.64 (assurance, augmentation des salaires suite pénurie conducteurs de cars, revalorisation point d'indice de 3% en 2023, recrutement d'un chauffeur)

- Immobilier Eco 356 085 K€

Revenu des loyers avec départ Eurowipes : 831 714.44 €

Inscription du crédit-bail en investissement.

Vente de 3 terrains et 1 bâtiment

- Zones d'activités 227 958 K€

SUBVENTION A L'OFFICE DU TOURISME

175 000 euros (montant identique à 2022)

RESULTAT 2023

	CA 2022	BP 2023	Variation 2022/2023
épargne de gestion	740 656	638 642	-102 014
Intérêts de la dette existante	42 415	54 100	11 685
Solde produits - charges except. & provisions (hors cess.)	18 578	45 767	27 189
épargne brute (CAF)	716 819	630 309	-86 510
Amortissement du capital de la dette existante	303 788	305 000	1 212
épargne nette (CAF Nette)	413 031	325 309	-87 722

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

	2022	2023
Encours de dette au 31/12	2 804 2 534 766	766
DETTE / ÉPARGNE BRUTE	3,91 ans	4,02 ans

LES INVESTISSEMENTS EN 2023

Développement territorial/économie/tourisme	359 413,79
Subventions IMMOBILIER INDUSTRIEL	207 000,00
Subventions Perche ambition	45 950,00
Subventions Perche ambition	34 680,00
Subventions Perche ambition immobilier	-
Fonds de concours aux communes (ex--Pape)	15 677,79
Subvention équipement THD	56 106,00
Aménagement-Habitat-urbanisme	196 225,00
AP/CP PLUI	40 625,00
Conférence intercommunale du logement : Diag Etat du Parc social	15 600,00
AP/CP Opah-RU	60 000,00
AP/CP Opah-RU : Subvention particulier	20 000,00
AP/CP opération façades	60 000,00
Santé	1 599 370,41
Réhabilitation MSP Nogent-le-Rotrou : confort thermique renforcement isolation façade sud	97 969,25
Travaux main courante MSP NLR	5 423,62

Confort thermique MSP Nogent-le-Rotrou : Clim	330 000,00
Centre ophtalmologique création d'une salle d'IVT (injection intra vitréenne)	2 739,54
AP/CP Création d'un Pôle santé intercommunal au sein du quartier des Gauchetières Travaux	1 062 670,81
AP/CP Création d'un Pôle santé intercommunal au sein du quartier des Gauchetières Honoraires et divers	100 567,19
Enfance Jeunesse	113 877,92
Dotation à la commune d'Authon pour travaux ALSH Authon du Perche	28 393,72
PEJ Création d'une terrasse extérieure Section ado	70 377,20
Licences Inoé	15 107,00
Environnement	83 807,81
Etude de danger (régularisation environnementale du système d'endiguement : décret 12/05/2015)	31 508,40
Tôle Flônerie	107,41
Remplacement des flexibles de l'automatisme des vannes pertuis Flonerie	3 117,00
Changement de l'accumulateur centrale hydraulique pertuis vanné Flônerie	13 111,00
Réhabilitation départ Kanoë Flônerie	8 364,00
Interconnexion Coudreceau : MOE (avp pro dce) relevés geotech ; et topo	25 200,00
Acquisition batterie automatismes commande vannage Flônerie	2 400,00
AP/CP Saint Bomer Soizé	-
Gymnase Authon-du-Perche	949,80
Changement thermostat	949,80
Aire d'accueil des gens du voyage	88 393,98
Réhabilitation des accès (chaussée) et isolation des plafonds des blocs sanitaires	88 393,98
Divers	173 878,93
voiries communautaires	100 000,00
FAST URBA	3 800,00
Licences	5 000,00
diag énergétique MSP NLR	20 000,00
Passage en Led du bâtiment rue Doullay	45,00
Travaux R+2 bureaux cdc	42 033,93
Renouvellement PC	3 000,00
TOTAUX	3 177 244,26

La communauté de communes propose de construire son budget 2023 avec prudence, compte-tenu des incertitudes économiques et financières. Elle entend mener une réflexion sur sa politique tarifaire. Elle mise sur des investissements répondant à une demande dans les domaines de la santé et de l'économie, moteurs de croissance et déterminant pour la qualité de vie sur le territoire.

Après en avoir commenté le rapport sur les orientations budgétaires 2022 ci-dessus, un débat s'en est suivi. Les élus ont pris acte par un vote, favorable à l'unanimité de la tenue du débat et de l'existence du rapport

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Philippe RUHLMANN,
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 03 AVR. 2023
Publication/Notification/Affichage le : 04 AVR. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,

